Image not found or type unknown

Combien de chambres dois je posséder pour me loger

Par **Guorgy**, le **19/01/2024** à **11:04**

Je suis à la recherche d'un appartement pour nous loger, j'ai trois enfants de 12, 9 et 2 ans combien de chambres dois je posséder pour avoir droit aux APL

[quote]
les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Visiteur**, le **19/01/2024** à **19:44**

Bonjour ? Merci ?

Il est pris comme référence, en règle générale, les surfaces habitables suivantes : • 9 m2 minimum pour 1 personne, • 16 m2 pour 2 personnes puis 9 m2 par personne supplémentaire.

renseignez vous à la CAF

Par **Pierrepauljean**, le **19/01/2024** à **23:45**

bonjour

les APL concernent les logements sociaux: que vous a répondu un bailleur social ?

Par **Marck.ESP**, le **20/01/2024** à **09:36**

[quote]
Les APL concernent les logements sociaux[/quote]

Bonjour PierrePaulJean
Pouvez vous indiquer le texte de référence ?

Par **Visiteur**, le **20/01/2024** à **09:40**

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006?lang=&quest0=0&quest1=0&quest=

[quote]
Le logement doit être conventionné: Logement faisant l'objet d'une convention entre l'État et le propriétaire du logement (ou l'organisme gestionnaire du logement) et qui ouvre droit à une aide au logement ou à une aide de l'Agence nationale de l'habitat. Votre propriétaire doit vous l'indiquer (la plupart des logements HLM sont conventionnés).

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **20/01/2024** à **09:54**

Les APL ne sont pas réservées aux logements sociaux.

Par **Pierrepauljean**, le **20/01/2024** à **10:04**

le terme est ALS

L'ALS est versé aux beneficiaires éligibles d'un logement qui n'a pas fait l'objet d'une convention avec l'Etat

Par **Visiteur**, le **20/01/2024** à **10:09**

Il existe APL et ALS. Le site "service public l'explique en détail.

ces aides sont toujours conditionnées au critère de décence du logement.

Par **Visiteur**, le **20/01/2024** à **10:58**

BONJOUR Guorgy,

En droit français, le droit aux APL ne dépend pas du nombre de chambres dans le logement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

mais plutôt de critères tels que les ressources de l'allocataire, le montant du loyer, la situation familiale et le type de logement (neuf, ancien, conventionné, etc.).

Ces APL sont calculées en fonction d'un plafond de loyer qui peut varier selon la zone géographique et la composition du foyer, mais le nombre de chambres en tant que tel n'est pas un critère directement pris en compte pour l'éligibilité ou le calcul de l'aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés